

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT N°2026-11-P**

DÉCISION DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE DE L'OUVÈZE PROVENÇALE

Objet : Attribution du marché de « Etude prospective par simulation d'aménagement du système d'endiguement de classe B sur la commune de Violès », marché M2025-18-E.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la Code de la commande publique,
Vu la délibération n°2021-17 relative à la modification des délégations faites au Président en matière de marchés publics,
Vu la délibération n°2020-19 relative aux attributions du comité syndical et de signature au Président,
Vu la délibération n°2024-29 visant l'approbation du PAPI de l'Ouvèze Provençale,
Vu la délibération n°2025-22 relative au programme d'actions prévisionnel 2026,
Vu le rapport d'analyse des offres.

Le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale porte le Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Ouvèze Provençale 2025-2031, labellisé par courrier de Madame la Préfète coordonnatrice du Bassin Rhône-Méditerranée le 1^{er} aout 2025.

Les actions inscrites dans le PAPI de l'Ouvèze Provençales répondent aux enjeux identifiés lors de la mise en œuvre du PAPI d'intention et des phases de concertation locale.

L'action 7.3a) a pour objectif de réaliser une étude prospective par simulation d'aménagement du système d'endiguement de classe B sur la commune de Violès (Vaucluse).

Le marché M2025-18-E répond aux objectifs définis dans cette action 7.3a) du PAPI. Cette étude a pour objectif de réaliser une modélisation hydraulique de l'Ouvèze, intégrant la simulation d'une réhausse des ouvrages situés sur la commune de Violès.

Ce marché d'étude est passé en procédure adaptée en application de l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique.

Le marché n'est pas alloti. Il s'agit d'un marché présentant une tranche ferme.

La durée du marché est de 18 mois à compter de la date de sa notification.

L'analyse des offres porte sur les critères définis dans le règlement de consultation du marché M2025-18-E.

Considérant les 3 offres régulières déposées dans les délais et leur analyse proposée par le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale.

Le Président du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale,

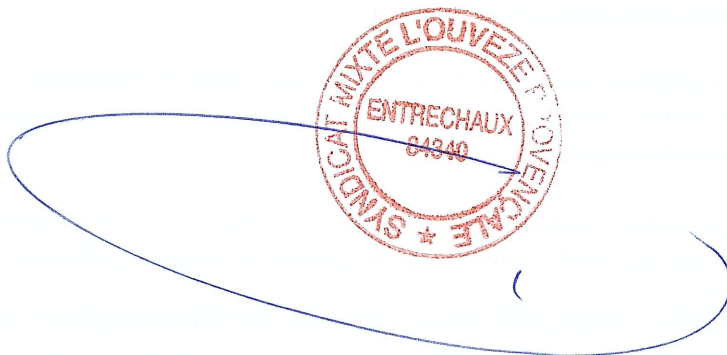
DECIDE de confier au bureau d'étude BRLi l'exécution du marché M2025-18-E, visant la réalisation de l'étude prospective par simulation d'aménagement du système d'endiguement de classe B sur la commune de Violès pour un montant de 55 300,00 € HT (66 320,00 € TTC).

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT N°2026-11-P**

La présente décision fera l'objet d'une information au comité syndical lors de sa prochaine séance.

Fait à Entrechaux, le 06 MARS 2026

Le Président,
Jean-François PERILHOU



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de l'établissement ;
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.